



L'Édito :



La fin de la saison hivernale sonne la réouverture des cols qui surplombent le territoire. Dès les beaux jours, vous êtes nombreux à parcourir les routes montagneuses en profitant des magnifiques paysages. Si la conduite semble plus sécurisée en été qu'en hivers, il est toutefois important de se rappeler quelques règles importantes : équipements en bon état, matériels en cas d'accident (gilet, triangle, trousse de secours), vitesse adaptée et vigilance (travaux en sortie de virage, chutes de pierres sur la chaussée, ...). Pensez à vous munir d'une bouteille d'eau. En montagne la déshydratation est plus importante. Les motocyclistes sont toujours les plus impactés par les accidents. Aussi, pour les sensibiliser aux routes sinueuses, la gendarmerie organise des ateliers « courbes et trajectoires ». N'hésitez pas à vous y inscrire. A très bientôt sur nos routes.

Marianne RICHARD

L'action du mois : Démantèlement d'un trafic local de stupéfiants



Après un an d'enquête pour matérialiser un trafic de stupéfiant, le mardi 2 avril à 6h00, la compagnie de gendarmerie départementale de Puget-Théniers a effectué une série d'interpellations sur la commune de Roquebillière. Plus d'une vingtaine de militaires issus d'unités élémentaires et spécialisées (brigade de recherche, groupe d'investigation cynophile et peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie) furent mobilisés afin d'appréhender les mis en cause et effectuer les perquisitions à leur domicile. A l'issue de leur garde à vue, les auteurs ont été jugés en comparution immédiate et condamnés à des peines allant de 6 mois d'emprisonnement avec sursis à 12 mois d'emprisonnement dont 6 mois avec sursis et 6 mois d'aménagement de peine. La justice leur a également imposé 2 ans de mise à l'épreuve.

Les conseils du gendarme : Opération tranquillité vacances



Les cambriolages et les vols d'outillages dans les dépendances ont tendance à augmenter au printemps. Soyez acteur de votre propre sécurité et n'hésitez pas à vous inscrire au dispositif « opération tranquillité vacances ». Il permet d'améliorer la sécurisation des résidences en l'absence de leurs occupants. Dans ce cadre, des patrouilles de surveillance sont régulièrement programmées afin de vérifier l'intégrité des propriétés et prévenir les cambriolages. Pour plus d'informations, contactez la brigade de gendarmerie ou téléchargez un formulaire de demande à l'adresse ci-dessous avant de le déposer à la brigade de gendarmerie.



https://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Coup de cœur : Le « Garde Guillermain » quitte la compagnie



Le gendarme Mélodie Guillermain quittera le 1er juin la brigade de proximité de Guillaumes afin de rejoindre un corps d'élite de la gendarmerie nationale : L'Escadron Motocycliste de la Garde Républicaine. Après de nombreux mois d'entraînements, de formations et de sélections, le « Garde Guillermain » s'est classé 18ème sur 100 en obtenant la première place féminine de son groupe. Félicitations et au plaisir de la revoir sur nos routes lors de la sécurisation d'épreuves sportives.

Mercato : Arrivée : ADJ MERLETTE (SAINT-MARTIN-VÉSUBIE)
 Départ : MDC DUC ; GAV BENECH (Départ Ecole Sous-Officier)

Coup de Projecteur : Un final en beauté pour le DHPP



La période hivernale est officiellement terminée depuis le 21 avril. Pour la saison 2018/2019 le haut pays a bénéficié du renfort de 235 militaires (de la compagnie, des unités de la côte, de la réserve opérationnelle et de la gendarmerie mobile) afin d'armer les postes provisoires d'Auron et d'Isola 2000, de renforcer les unités de Saint-Martin-Vésubie et de Valberg et d'assurer la sécurité des mobilités. Après 4 mois d'engagement, les résultats sont positifs : 327 interventions en stations dont 34 secours en montagne, 35 manifestations sécurisées, 1 seul accident et aucun tué sur nos routes. Une forte activité est à souligner en matière de lutte contre les stupéfiants. Le DHPP s'est ainsi clôturé sur l'interpellation d'un individu à la tête d'un trafic de stupéfiant à Isola 2000. 17 perquisitions, 1 garde à vue et 16 auditions de mis en cause ont été réalisées. Les 16 consommateurs ont été condamnés à 600 euros d'amende par ordonnance pénale et le trafiquant est convoqué devant la justice en décembre 2019.